

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 février 2016

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, N.VIOLLET, C. BOUVARD, F.PRAS, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN.

Absents excusés : Luc PITTNER, Zéphir FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Pauline GODET

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX O.N.F. 2016 : PROGRAMME DES ACTIONS FORESTIERES

Madame le Maire présente à l'assemblée les programmes prévisionnels des travaux établis par l'O.N.F. à entreprendre en forêt communale en 2016. Il s'agit à la fois de travaux sylvicoles d'investissement et de travaux de maintenance (marquage).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas retenir les travaux de maintenance, le marquage pouvant être réalisé par les employés communaux et valide uniquement les travaux sylvicoles, à savoir :

Forêt de Belmont :

- Travaux sylvicoles subventionnés
Intervention en futaie irrégulière en parcelles 9 et 11 **8 300,00 € H.T.**

Forêt de Bioléaz :

- Travaux sylvicoles non subventionnés
Dégagement manuel de plantation en parcelle 6 **1 450,00 € H.T.**

A l'unanimité, l'assemblée sollicite une demande d'aide publique du Conseil Régional Rhône-Alpes Auvergne pour les travaux en forêt de Belmont.

PROGRAMME DES COUPES DE BOIS

Madame le Maire présente au Conseil la proposition de l'O.N.F. concernant les coupes de bois à asseoir en 2016 dans les forêts soumises au régime forestier.

Pour Bioléaz, la proposition relative à la parcelle 5 représentant 370 m³ de résineux est ajournée puisque la parcelle 4 non vendue en 2015 sera remise en vente cette année.

Pour Belmont, le Conseil se prononce à l'unanimité pour une vente en contrat représentant 363 m³ de résineux répartis sur les parcelles 12,2,3,4,10,,5,7,13,14,15,16 dans le cadre d'une coupe sanitaire. La parcelle 9 sera vendue sur pied.

CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Madame le Maire informe que le contrôle triennal effectuée par la société fermière SODEVAL est obligatoire sur la totalité des poteaux incendie. Elle rappelle que les 34 poteaux de la commune ont été contrôlés en octobre 2014.

Le Conseil Municipal décide donc de ne pas faire réaliser de contrôle cette année et fera effectuer ce contrôle en 2017, mais valide à l'unanimité le devis de l'entreprise SODEVAL pour une somme de 4 510 € H.T. pour le remplacement de 2 poteaux incendie au Mont et à Samonod.

ACHAT DE MATERIEL MUTUALISÉ AVEC LA COMMUNE DE VIEU

Madame le Maire rappelle que des discussions ont été engagées avec la commune de Vieu concernant l'achat mutualisé d'une élagueuse et d'un broyeur d'accotement. Les élus des 2 communes ont rencontré divers fournisseurs et 4 devis ont été réalisés.

Après validation en commission travaux, il a été proposé d'acheter une élagueuse de la marque ROUSSEAU auprès des établissements COCHET à Champagne en Valromey pour 27 636 € TTC et un

broyeur d'accotement de marque ORSI auprès de l'entreprise CHAVANEL à la Motte Servolex pour un montant de 7 200 € TTC, montant duquel sera déduite la reprise de notre ancienne machine pour 1 200 €.

Ces achats seront financés à 50 % par la commune de Belmont-Luthézieu et par 50 % par la commune de VIEU.

Le conseil décide à l'unanimité de réaliser ces achats en commun avec la commune de VIEU. Le bon de commande sera signé dès que la commune de Vieu aura délibéré.

PERSONNEL COMMUNAL

- Madame le Maire expose que le recrutement du poste de secrétaire de mairie est terminé, Madame Nicole GUIDARD actuellement secrétaire de mairie dans les communes de Vieu, Lochieu et Haut-Valromey ayant été retenue, pour une prise de poste au 1^{er} mars 2016. Il s'agit d'un contrat de 28 heures hebdomadaires entraînant une modification des horaires d'ouverture au public. L'amplitude de ces horaires d'ouverture sera néanmoins maintenue.
- Madame le Maire informe que le CDD de Monsieur Eric COUTURIER arrive à terme le 10 février 2016. Après discussion avec Monsieur COUTURIER, ce dernier a exprimé la volonté de continuer ce travail sur la même base, soit 21 heures hebdomadaires, majoré de 2 heures complémentaires en période estivale. Monsieur COUTURIER sera donc nommé stagiaire à l'issue de son CDD, pour une période de 1 an, avant sa titularisation définitive.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU SOU DES ECOLES DE CHAMPAGNE EN VALROMEY

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de l'école publique de Champagne en Valromey pour participation à une classe de mer en mai 2016 concernant les élèves de CM1 et CM2. Ce projet éducatif représente un budget de 300 € par élève financé à hauteur de 100 € par les parents d'élèves, de 100 € par élève par le Sou des Ecoles et de 18,560 € par la coopérative scolaire. Il est donc demandé aux communes la participation restante de 81,50 € par enfant.

Pour Belmont-Luthézieu, 10 élèves sont concernés. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention de 815 € demandée.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait part de l'annonce officielle de la 7^{ème} classe au RPI de Champagne en Valromey à la rentrée de septembre 2016. L'effectif prévisionnel est de 173 élèves. Contrairement à la rentrée 2015, il s'agit d'une ouverture définitive assurant un meilleur confort et une meilleure visibilité aux enfants ainsi qu'à l'équipe enseignante.
- Madame le Maire signale l'arrivée d'ici la fin du mois de nouveaux habitants aux logements SEMCODA situés Impasse des Buis à Massignieu. Les logements vacants pour des raisons administratives peuvent dorénavant être mis à la location.
- Madame le Maire informe de la dissolution de l'Association les Amis de la Bibliothèque. Jean-François MARTINE et Nadine VIOLLET, ayant assisté à l'assemblée générale, expliquent que le bureau actuel est démissionnaire dans sa totalité et qu'aucun bénévole ne s'est proposé pour reprendre la suite. L'ensemble du Conseil regrette la disparition de cette association installée depuis 30 ans qui apportait un service culturel aux habitants de Belmont-Luthézieu. Il ressort toutefois qu'une gestion municipale ne semble pas envisageable au vu du peu d'adhérents et de l'existence d'une médiathèque à Champagne en Valromey. La possibilité de conserver l'aspect « manifestations » reste à discuter avec l'accord des membres fondateurs de cette association.
- Madame le Maire rappelle la tenue d'une réunion publique sur les communes nouvelles le 12 février 2016 à 20H00 à la salle polyvalente pour une présentation générale sur ce qu'est une commune nouvelle ; définition, mise en place, conséquences sur les communes actuelles... et pour discuter des projets en cours pour notre commune.